Envoyé en préfecture le 12/09/2022 Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le ISTRE DES EXTRAIT DU

ID: 015-211502570-20220909-2022_21-DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Commune de VEZELS ROUSSY 20 ROUTE DES VALLEES 15130 VEZELS ROUSSY

Département

PREFECTURE DU CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC SUR CERE

Séance du 09 septembre 2022

Délibération : N° 2022-21

L'an deux mille vingt deux le Vendredi 09 Septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal

dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 20 ROUTE DES VALLEES15130 VEZELS

ROUSSY sous la présidence de Monsieur Jean Luc TOURLAN, Le Maire

Nombre de conseillers : En exercice:

Présents:

7

Date de convocation du Conseil : 02 septembre 2022

Votants:

Présent(s): Mrs TOURLAN Jean Luc, ROUMANIOL Jacques, CAPREDON Jean-Baptiste,

Mmes PRADAL Stéphanie, PEPIN Monique, VIGNES Sylvie, BOLLAERT Maryse

excusés: MAX Pablo, LAMOUROUX Alain, LESCURE Céline, PEGORIER Jean-Absent(s):

Luc qui a donné pouvoir à MR TOURLAN Jean Luc

Secrétaire de séance : Mr CAPREDON Jean-Baptiste

Convention de mise à disposition de l'application Atlas Cantal pour le développement du Système d'Information Géographique départemental

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappel que depuis 2006, le Département du Cantal, a décidé de mettre en place au sein des collectivités du Cantal un outil de consultation, de gestion et d'exploitation de données géographiques via Internet (Système d'Information Géographique).

Ces bases de données sont mises à la disposition gratuitement des collectivités afin qu'elles puissent disposer d'un outil pour mieux connaître leur territoire, son évolution et les aider à la décision, notamment dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement foncier, de l'eau et de l'implantation des projets communaux. Pour pouvoir en bénéficier il est nécessaire d'établir une convention. La présente convention a pour objet de définir les obligations réciproques du Département du Cantal et des différents bénéficiaires dans le cadre de la mise à disposition de l'application atlas.cantal.fr et du développement du Système d'Information Géographique départemental.

Cette convention précise les modalités et les droits d'utilisation des données, ainsi que les responsabilités

DECISION

Après présentation, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, emet un avis favorable à la signature de la convention SIG et autorise Mr le maire à signer tout documents nécessaires à cette prestation.

Envoyé en préfecture le 12/09/2022 Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le

ID: 015-211502570-20220909-2022_21-DE

Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 0

Emis et rendu exécutoire le 09 septembre 2022 Reçu en Préfecture le 12 septembre 2022 Publié ou notifié le 12 septembre 2022 Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 09 septembre 2022

Le Maire

Jean Luc TOURLAN